



Assemblée Générale de l'AVIVO Genève

Jeudi 23 septembre 2021 - Palladium

Rapport d'activité du président

POUR L'ANNEE 2020

Une fois de plus, l'AVIVO a été très présente et active dans quasi toutes les batailles sociales, notamment pour la défense des retraités sur quasi tous les fronts. Cette présence sans failles de l'AVIVO année après années, cela devient tout naturel, mais en réalité, face aux multiples sujets toujours plus complexes auxquels la population et plus particulièrement les personnes âgées sont confrontées, la situation est loin d'être simple !

L'AVIVO est intervenue sur de très nombreux sujets, ceux qui ont été traités aux chambres fédérales dans des domaines très sensibles pour nous tels que les assurances sociales, les retraites, notamment l'AVS, mais aussi les prestations complémentaires, les assurances AI et maladies. De plus, l'AVIVO doit suivre les décisions prises par les parlements cantonaux et communaux.

Dans le cadre des dossiers qui seront soumis en votation le 19 mai prochain, l'AVIVO conduit une bataille très difficile, car les objets ont été rendus volontairement d'une complexité extrême. Ainsi, il faut maintenant à l'Etat plus d'une centaine de pages pour tenter d'expliquer à la population les sujets soumis en votation !

Sur les sujets qui concernent directement les conditions de vie des retraités, nous n'avons pratiquement plus de possibilité d'intervenir et de débattre.

Avec l'aboutissement du référendum contre la loi sur la réforme des entreprises, le projet sur les cadeaux fiscaux aux entreprises déjà rejeté en 2017 par 60% du peuple en votation populaire sera soumis une nouvelle fois en votation populaire le 19 mai prochain.

Rappelons que le peuple suisse avait aussi rejeté la réforme 2020 des retraites. La fameuse RIE III, qui avait été rejetée par 60% de la population, a été renommée «Loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS» (RFFA), soit le mélange dans une même loi du pilier principal de nos assurances sociales, l'AVS, et de la loi sur la réforme des entreprises. Il est aussi significatif que ce projet n'a été examiné que par les commissions fiscales et financières du Conseil des Etats et du Conseil National ! Sans passer par les commissions sociales! Cette loi comporte en tout 30 articles pour la baisse des impôts dans les entreprises et... 6 sur des augmentations des cotisations AVS de 8,4% à 8,7% sur les cotisations de base, de 4,2% à 4,35% sur les bas revenus et une augmentation de la cotisation de minimale de 790 à 810 F.

La contribution de la Confédération à l'AVS passera de 19,5% à 20%, soit une hausse de 0,5% ! Cette hausse, contrairement aux hausses de cotisations des salariés, ne sera pas prise en charge par la Confédération, mais financée par les assurés AVS et une hausse de la TVA de 1% ! La contribution actuelle est fixée dans la loi avec un taux de 19.5% des dépenses de l'AVS. Cette somme est par ailleurs couverte en partie par les recettes de l'imposition du tabac et de l'alcool (2,7 milliards).

Depuis l'adoption par le peuple, en 1999, du point TVA pour l'AVS, la Confédération compense directement sa part pour l'AVS par le versement direct de 17% de ce nouveau point TVA en faveur de son propre budget, soit de 500 millions par année sur le montant de TVA encaissé. Alors que le peuple avait accepté cette hausse de TVA en faveur de l'AVS!

Cette fois, les élus rendu méfiants par les décisions de l'exécutif ont prévu à l'art 2 que : «La totalité des recettes provenant du relèvement des taux de la TVA est affectée à l'AVS».

En fait, l'ensemble de ce projet résulte d'un marché de dupes en échange des privilèges fiscaux offerts aux grandes entreprises menant à des pertes fiscales de plusieurs milliards ; en compensation, les chambres fédérales ont voté un financement additionnel de 2 milliards pour l'AVS, qui seront payés en grande partie par les contribuables salariés ! Comment verser 2 milliards à l'AVS alors que les recettes fiscales diminueront d'au minimum 2 milliards ! Cela fera en tout 4 milliards de pertes ! C'est comme si une famille qui voit ses dépenses augmenter de 1000 F par mois, le loyer par exemple, décide de compenser cette perte par une dépense supplémentaire de 1000 F !

La droite et une partie des socialistes, avec l'aide active de quasi tous les médias, tente maintenant d'expliquer à la population comment il sera possible de compenser une perte de plus de 2 milliards par année de recettes de la Confédération résultant des cadeaux fiscaux somptueux pour les entreprises et de promettre simultanément le versement à l'AVS de sommes égales à cette perte !

Raison de plus pour dire non à ce projet : Il prévoit la hausse des cotisations AVS et de la TVA, mais aucune amélioration des prestations de l'AVS !

Hausse des cotisations AVS et réduction des impôts des entreprises - pour nous l'AVIVO, il s'agit de nous démarquer clairement de ce marché de dupes et de ce soi-disant compromis ! Diminuer drastiquement le taux d'imposition des bénéficiaires des entreprises va à rebours du bon sens qui voudrait que l'argent soit pris là où il est. Cette réduction va dans le sens contraire. La charge fiscale qui baissera de 13,7% à 8% pour les entreprises sera encore complétée par une série de mécanismes de baisse d'impôts pour au moins 4 milliards de pertes fiscales chaque année, une baisse reportée sur les plus démunis et en partie sur le travail, via une hausse de la TVA, avec comme conséquence directe des pertes de prestations pour la collectivité et l'Etat. Sans oublier que ce projet de loi s'inscrit dans une opération de prédation des ressources fiscales d'autres pays.

Précisément, au sujet des finances de l'AVS, de nombreuses informations ont été publiées par le Conseil fédéral, sur la situation des comptes de l'AVS.

En fait, le Fonds de compensation de l'AVS qui a vu le jour en 1948 lors de la création de l'AVS a été remplacé par une société privée, Compenswiss.

Ce Fonds de compensation a permis de neutraliser au fil du temps les fluctuations des recettes et des dépenses, une fonction qui s'applique désormais aussi à l'AI et aux allocations pour perte de gain (APG).

Depuis sa création en 1948 jusqu'à ce jour le Fonds de compensation de l'AVS a permis d'augmenter constamment le montant du fonds jusqu'à 45 milliards cette année. Contredisant toute les annonces alarmistes du Conseil fédéral et des élus. La progression des recettes a été spectaculaire ces 10 dernières années : plus d'un milliard en plus chaque année ! Sans parler du financement de l'assurance AI qui n'existerait pas sans les avances financières du Fonds AVS.

En novembre 2017, la loi sur l'externalisation de la gestion des fonds AVS été approuvée par les chambres fédérales: la gestion des fonds AVS, donc des cotisations versées par les salariés et les employeurs de Suisse, ne fait plus partie des compétences publiques de la Confédération.

Désormais les fonds de l'AVS seront gérés par Compenswiss, établissement géré par les principes de l'économie d'entreprise et inscrit au registre du commerce. Lors de sa séance du 30 novembre 2018, le Conseil fédéral a adopté les dernières dispositions nécessaires au fonctionnement de l'établissement. L'établissement Compenswiss à son siège à Genève et sera piloté par des « experts » en finance titrés de dizaines et de dizaines de présidences de conseils d'administration d'établissements et qui naviguent tous dans les zones de la spéculation bancaire !

Seule une petite partie de la fortune de l'AVS/APG en monnaies étrangères est placée en Suisse. Le Conseil fédéral a précisé la liste des pays dans lesquels se trouvent les 20,5 milliards de francs placés en monnaies étrangères : la majeure partie des obligations en monnaies étrangères, des actions internationales de pays développés et de pays émergents et de la fortune en monnaies étrangères est déposée dans des banques à l'étranger ! Voilà ce que se contente de préciser le gouvernement. Compenswiss précise encore être à la limite de ce qu'il est possible de donner comme information sur la gestion des fonds ! Ainsi, ni les élus, ni la population, n'auront le droit de savoir comment est géré l'argent de l'AVS, leur argent !

Le président de Compenswiss est par contre plus loquace sur la situation du compte AVS. Toujours aussi alarmiste, il précise dans un communiqué du 29 décembre 2018 que le déficit devrait atteindre 1 à 1,5 milliards pour 2018 ! Il avait déjà fait le coup l'année passée, sauf que les comptes étaient volontairement faux, ne tenant pas compte du produit du capital ! En fait, au lieu d'un milliard de pertes annoncées, l'exercice 2017 a été bouclé avec un boni de 1'087 millions ! Attendons pour voir les vrais résultats 2018 !

Pourquoi ces annonces systématiquement et volontairement fausses et négatives sur les fonds de l'AVS ?

Les explications se trouvent en partie dans un communiqué de presse, quand le directeur de Compenswiss appelle les politiciens à réagir avec la baisse des impôts pour les sociétés, mais aussi par une baisse des rentes et un relèvement de l'âge de la retraite ! Voilà quels sont les objectifs de ceux qui ont retiré des compétences sociales aux parlements et au peuple pour les offrir aux laquais de la finance.

Mais ce n'est pas dans la presse et les médias que vous trouverez une explication correcte sur les comptes afin de rectifier cette manie de présenter de manière biaisée les comptes de l'AVS.

Nous savons bien qu'une telle présentation témoigne de la volonté politique de présenter l'AVS moins solide qu'elle ne l'est ! L'objectif de cette présentation biaisée permettra de justifier de nouvelles attaques contre l'AVS. Et vous verrez, elles ne vont pas tarder dès la fin du vote, car, il ne fait hélas guère de doute que la trahison des socialistes aux chambres fédérales à Berne et la campagne mensongère et plus que discutable menée par tous les média, verra la population suisse accepter des baisses d'impôts pour les entreprises plus riches et une baisse des prestations de l'AVS.

Autre sujet de préoccupation, celui de la situation des caisses maladie, et de la toute-puissance du lobby des assurances aux Chambres fédérales.

Aux Chambres fédérales, toujours pas de changement en vue ! Ce ne sont pas les assurances qui sont contrôlées, mais les assurés, grâce à la nouvelle loi votée par le peuple suisse.

Rappelons que les sociétés d'assurances ont prélevé des primes en trop, plus de 1000 F en trop par assuré, des sommes qui n'ont toujours pas été remboursées ! Des assurances maladie qui ont en plus transféré illégalement ces sommes prélevées en trop vers les cantons où les assurés n'avaient pas payé assez de cotisations !

La hausse des franchises caisse maladie et l'attaque frontale contre les prestations complémentaires, proposées par le Conseil fédéral ont heureusement été réduites par les chambres fédérales, mais les lois sur les prestations complémentaires ont été modifiées, l'accès aux prestations complémentaires deviendra encore plus difficile. Les plus touchés par des baisses de prestations seront les enfants, les personnes âgées, les subventions pour les logements. En effet, ces prestations pourront encore être abaissées de 10 % de plus par les cantons.

Il faudra avoir 10 ans de présence et de cotisations payées en Suisse pour avoir accès aux prestations complémentaires. Les familles devront aussi se serrer la ceinture, car les montants destinés à couvrir les besoins vitaux des enfants en bas âge seront réduits. Idem pour les chômeurs.

Durant des années, la Confédération était attentive aux prestations complémentaires, car elles étaient à sa charge. Lors de la 8^{ème} révision de l'AVS, une dernière révision a permis d'augmenter les rentes AVS de manière conséquente, et par conséquence d'alléger les charges des prestations complémentaires versées par la Confédération sans baisser les revenus des bénéficiaires.

Depuis, ce n'est plus la Confédération qui paie les prestations complémentaires. Ces compétences ont été transférées aux cantons et communes qui ont la désormais responsabilité de les payer! La Confédération a donc moins d'intérêt à augmenter les rentes AVS en vue de réduire le coût des prestations complémentaires.

Mais plus grave encore, des coupes financières sont imposées aux cantons et aux communes par la Confédération. Un certain nombre de cantons n'ont aucun scrupule pour diminuer les rentes. Le canton de Genève fait même mieux, il garde dans les caisses de l'Etat une partie des sommes versées par la Confédération pour le paiement des subsides maladies et des prestations complémentaires !

Pendant ce temps, la dernière étude de l'Office des statistiques sur la pauvreté en Suisse a été publiée le 10 avril 2018. Elle nous apprend que la pauvreté se développe en Suisse, 615'000 personnes sont au-dessous du seuil minimum de pauvreté, dont 140'000 qui exercent pourtant une activité professionnelle.

Voilà autant de raisons et il en existe malheureusement encore beaucoup d'autres - la liste serait hélas bien trop longue - pour justifier les luttes conduites par l'AVIVO et la nécessité de travailler dans le domaine social de façon importante et efficace.

Pour l'AVIVO, la priorité reste les luttes en faveur de de l'AVS, pilier principal des assurances sociales de notre pays, mais aussi en faveur des caisses maladie, du droit au logement et des conditions de vie en générale.

En lieu et place de ce marché de dupes imposé au peuple, il serait temps de respecter enfin notre Constitution qui prévoit à son :

Art. 112 Assurance-vieillesse, survivants et invalidité

- 1 La Confédération légifère sur l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité.
- 2 Ce faisant, elle respecte les principes suivants :
 - a. l'assurance est obligatoire ;
 - a^{bis} elle accorde des prestations en espèces et en nature;
 - b Les rentes doivent couvrir les besoins vitaux de manière appropriée;
 - c la rente maximale ne dépasse pas le double de la rente minimale;
 - d les rentes sont adaptées au moins à l'évolution des prix.
- 3 L'assurance est financée :
 - a par les cotisations des assurés; lorsque l'assuré est salarié, l'employeur prend à sa charge la moitié du montant de la cotisation;

Ce qui est loin d'être le cas !

En ce qui concerne les activités de l'AVIVO Genève, nous participons bien sûr aux activités de l'AVIVO Suisse. Nous sommes aussi actifs en coordination avec les autres sections de l'AVIVO. Nous sommes pratiquement toujours unanimes sur tous les sujets.

Comme vous le savez, une très grande part des activités de l'AVIVO ne sont possibles que grâce aux très nombreux membres qui travaillent bénévolement, notamment dans les domaines du social et des loisirs. Je vais juste citer les différentes activités et vous pourrez vous rendre compte de la multiplicité et de la variété de ces activités, pratiquement toutes organisées et gérées par des bénévoles : les permanences d'impôts ; la chorale ; la pétanque ; les tricots et la broderie ; les ateliers créatifs ; le scrabble ; le cinéma Lux et le cinéma des aînés ; la culture au Jardin botanique ; les après-midis dansants ; les spectacles et concerts ; les cours de zumba ; le tai chi ; la lecture, etc...

En ce qui concerne nos membres, la lettre de souscription et d'information adressée à tous les ménages du canton, soit plus de 250'000 envois rencontre chaque année un grand intérêt et nous permet surtout de trouver des centaines de nouveaux membres, ce qui permet à la l'AVIVO Genève de maintenir un effectif de 10'000 membres cotisants.

Notre journal "espaces" est distribué chaque mois à 10'000 exemplaires. Nous allons poursuivre les démarches pour lui donner un plus bel aspect et la possibilité financière et technique de le relooker. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet, mais nous sommes toujours à l'écoute des propositions de bénévoles prêts à nous aider dans cette démarche.

Vous aurez tous compris que les bénévoles sont la force vive de l'AVIVO !

Je termine avec des infos sur notre site internet pour vous dire que l'AVIVO Genève a depuis le 2018 un nouveau site internet relooké et modernisé avec de nombreuses innovations !

Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir afin que ce nouveau site fonctionne à la satisfaction de tous nos membres. Rappelons au passage que les statistiques d'utilisation du site "avivo.ch" sont très bonnes : 7000 à 9000 visiteurs par jour !

Je profite de l'occasion pour remercier l'ensemble de nos membres et nos bénévoles. Sans vous et votre participation active, il ne serait pas possible à l'AVIVO d'assurer une présence aussi active et efficace au service de la cause sociale et à l'AVIVO d'être présente dans le domaine des activités de loisirs et de la culture.

Bien sûr, les collaboratrices de nos différents services contribuent activement au bon fonctionnement de toutes nos activités, elles méritent les félicitations et les remerciements de nos membres.

Pour mieux illustrer et présenter les activités de l'AVIVO, les responsables des services, de notre office social, des activités de loisirs, des voyages, de l'administration et la gestion des finances et du journal vont vous présenter leurs rapports.

Je vous remercie pour votre attention et votre soutien.

Jean Spielmann
Président